

DU FLEUVE À LA BAIE

Soyons informés!

Bulletin d'information de la Direction générale du secteur sud-est (DG-SE)

SOMMAIRE

Mot du directeur général.....	1
Le conflit du bois d'œuvre Canada – États-Unis : cours 101 sur un éternel recommencement.....	3
Une chaire de recherche sur l'original... chez nous!	5
Le suivi de nos jeunes peuplements forestiers... un travail d'équipe dans la Baie-des-Chaleurs.....	6
Caribous de la Gaspésie : résultats de l'inventaire réalisé en 2016.....	8
Inventaire des plants produits en pépinière	9
Parc éolien Nicolas-Riou	11
La maladie de Lyme	12
Quoi faire en cas d'accident?	13
Présentation powerpoint efficace ou comment ne pas se perdre dans les détails.....	14
Première politique linguistique au MFFP – Valoriser l'usage et la qualité du français.....	16
Mot de la fin.....	16

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Paul Saint-Laurent, ing. f.

Ah, les projets!

Ça fait un an que l'on planifie notre nouvel aménagement paysager! Naturellement, le projet est discuté depuis plus longtemps et est le fruit de compromis et de gains pour tous les membres de la famille.

La planification est complétée. On enlève les trottoirs et la terrasse en dalle de béton... des murets et une terrasse en pierre naturelle, c'est tellement plus joli!

Installation de pas japonais qui mènent à la cour arrière et réaménagement d'une partie du stationnement : Enfin! Le fameux Y (fourche) qui va disparaître... C'est notre déneigeur qui va être content!

Pour plus d'intimité, on ferme le tout avec une haie de cèdres. Enfin, on va pouvoir relaxer paisiblement, mais on doit d'abord enlever les trois souches d'érables de 14" que j'ai coupés l'année précédente... Depuis déjà plusieurs mois, les ententes sont prises avec les différents fournisseurs. Ils ont une copie des plans que nous avons réalisés et nous avons une idée du temps que ça va prendre.



PHOTO : Paul Saint-Laurent

C'est super! Tout semble bien coordonné : L'entrepreneur paysager sera sur place lundi matin, avec les matériaux, un jeune étudiant doit me donner un coup de main, etc. Lundi, Journée nationale des patriotes, ça débute! J'ai même prévu deux semaines de vacances pour travailler sur le projet... Ça va me faire du bien de ne plus penser à mes dossiers!

Lundi, c'est surtout l'organisation du chantier, donc pas une grosse avancée dans les travaux. Mardi, j'apprends que la plupart des pierres de muret doivent être sciées : c'est long et dur pour mon dos de scier des pierres de 4" à 5" d'épaisseur...



L'excavation est beaucoup plus importante que prévu, ça prend de la place pour travailler et avoir un bon fond pour la stabilité des ouvrages, sans compter toutes les racines que l'on doit enlever partout, si on veut corriger les pentes du terrain. Ça va prendre quelques voyages de camion pour sortir tout ce surplus!

À la fin de la première semaine, les travaux n'ont pas progressé aussi vite qu'on le souhaitait. Pourtant, ce ne sont pas les efforts qui manquent. De plus, après mûre réflexion et discussions avec notre conseiller, on décide de refaire le stationnement au complet... « tant qu'à faire! » Faut d'abord enlever toutes les dalles et les broser pour enlever le sable. Tout le monde met la main à la pâte. Après deux semaines, l'avant de la maison et le stationnement sont complètement terminés et les résultats sont plus jolis que ce que nous avions anticipé. Par contre, pour la terrasse, c'est long, même très long... Heureusement, un ami de la Gaspésie est venu me prêter main-forte. Ce n'est pas évident de compléter un casse-tête pour lequel on est certain qu'il n'y a pas de solutions faciles : aucune pierre n'a la même forme et les épaisseurs varient constamment. En plus, il faut tenir compte des pentes. Pour en ajouter, l'orage violent du 20 juin dernier entraîne presque toute ma poussière de pierre plus bas, dans la rue.

Mais aujourd'hui, je regarde le résultat et même si ce n'est pas encore tout à fait terminé et que ça pourrait être différent, mieux..., je suis vraiment fier du résultat! Une pierre à la fois, on construit quelque chose de beau et durable. On fait face aux imprévus, de belles surprises et des déceptions; on se concentre et on réajuste le tir. À l'occasion, on prend même le temps de prendre une bonne bière : faut se récompenser!; et aussi, parfois, un relaxant musculaire (un vrai).



PHOTO : Paul Saint-Laurent



IMAGE : Internet

Comment ne pas faire le parallèle avec notre quotidien au bureau?

Comme équipe, on construit : on construit plein de choses pour faire avancer nos régions... Gérer des ressources pour l'ensemble des Québécois, ce n'est pas toujours facile. Certains jours, ou sur des dossiers particuliers, on peut avoir l'impression d'être dans un chantier qui s'éternise ou même avoir la sensation de reculer. Justement, il faut parfois prendre du recul et regarder l'ensemble de l'œuvre, mais aussi chaque petit gain, chaque petite victoire.

Il ne faut pas oublier que notre patron, c'est un ministre, avec la sensibilité politique qui vient avec la fonction et aussi avec les exigences qui suivent. Comme organisation publique, nous avons le vérificateur général, mais aussi, chaque Québécois qui juge notre travail, avec naturellement de nombreux gérants d'estrade!

On forme une très belle équipe et je suis très fier de nous et de ce que nous accomplissons à chaque jour. Merci à chacune et à chacun de vous pour vos efforts et votre investissement quotidien au travail.

Ah oui! Je souhaitais également vous dire qu'à notre comité de gestion de la mi-juin, notre sous-ministre en titre, M. Sylvain Boucher, est venu nous rencontrer. Il tenait à nous faire part en personne de sa reconnaissance pour les efforts et la qualité de notre expertise. Il constate que nos équipes travaillent d'arrache-pied pour rencontrer nos obligations et répondre aux nombreuses urgences. Il nous souhaite des vacances bien méritées!

Alors, un bel été à toutes et à tous. Profitez bien de cette période de repos; c'est l'occasion de vous changer les idées et de passer du bon temps avec vos proches. Et pour ceux qui entreprennent un chantier... n'oubliez pas, à l'occasion, une petite récompense!



LE CONFLIT DU BOIS D'ŒUVRE CANADA – ÉTATS-UNIS : COURS 101 SUR UN ÉTERNEL RECOMMENCEMENT

Robert Savoie *ing.f.*

Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

Le Soleil, 29 avril 2017, page 44



UN PEU D'HISTOIRE

Le conflit sur le bois d'œuvre entre les États-Unis et le Canada remonte à plus de 35 ans. C'est en 1982 que l'industrie américaine déposait officiellement une première plainte et demandait un droit compensatoire pour une compétition déloyale auprès du Département du Commerce des États-Unis. La situation s'est répétée en 1986, 1992, 1996, 2001 et 2006. À partir de 2006, une nouvelle entente de six ans a été mise en place entre le Canada et les États-Unis et celle-ci s'est prolongée jusqu'en octobre 2016.

ET LE COUPERET TOMBE POUR UN 5^E CONFLIT

Et oui, comme vous le savez maintenant, les Américains ont déposé une nouvelle plainte pour compétition déloyale (subventions gouvernementales aux entreprises canadiennes sous forme de droits de coupe inférieures à la valeur réelle du marché) fin novembre 2016. Le 24 avril 2017, le Département du Commerce des États-Unis a annoncé que les entreprises de sciage de résineux canadiennes se verront imposer des droits compensatoires préliminaires de 19,88 % et rétroactifs au 28 janvier 2017 sur l'ensemble des bois exportés depuis cette date. Il faut préciser que les cinq entreprises enquêtées par les Américains auront des droits compensatoires différents des autres, du fait des enquêtes (Irving 3,02 %, PFR 12,82 %, Tolko 19,5 %,

Canfor 20,26 % et West Frazer 24,12 %). Ces taux ont servi à calculer le 19,88 % qui est imposé à toutes les autres entreprises de sciage de résineux.

CE N'EST PAS FINI, CE N'EST QU'UN DÉBUT

La plainte du lobby du bois américain comportait aussi un deuxième volet, soit que les industriels du sciage de résineux canadiens vendent leur bois sur le marché américain à un prix inférieur à celui du prix vendu sur le marché canadien, ce qui est qualifié de dumping. Le Département du Commerce des États-Unis devrait rendre son jugement préliminaire d'ici la fin du mois de juin 2017 concernant un droit antidumping. Cette nouvelle taxe à l'exportation serait ajoutée à celle des droits compensatoires. Il est prévisible qu'elle se situera entre 2 % et 16 %, selon les entreprises.

Même si le Canada a toujours eu gain de cause lors des derniers conflits devant les différents tribunaux du commerce international, le lobby de l'industrie américaine a tout avantage à faire perdurer le conflit. Ainsi le précise le spécialiste des négociations commerciales et des quatre derniers litiges sur le bois d'œuvre avec les États-Unis, M. Carl Grenier : « Dans le dernier conflit où le Canada a négocié une entente, l'industrie canadienne a accumulé aux États-Unis 5 G\$ de surtaxes. Ottawa a conclu une entente pour récupérer 4 G\$. Les Américains ont conservé 1G\$ et de ce montant, huit entreprises de sciage se sont partagé 500 M\$ sans dépenser un seul dollar simplement en prétendant que le bois canadien était subventionné. »

MAIS QU'EST-CE QUE LE BOIS D'ŒUVRE ?

Il s'agit du bois utilisé dans la construction de la charpente de maisons et dans la fabrication de produits destinés à la construction ou à la rénovation résidentielle. Le bois d'œuvre est surtout employé comme support. Les planches, les madriers (les 2x4, par exemple), les poutres, les lambris, etc. sont du bois d'œuvre. Le bois d'œuvre canadien et du Québec provient presque en totalité d'arbres résineux. Les principales essences transformées en bois d'œuvre sont l'épinette, le pin, le thuya et le sapin. De plus, la plus grande partie du bois d'œuvre canadien (90 %) est coupée dans les forêts publiques. Aux États-Unis, c'est le contraire, le bois d'œuvre provient en grande partie de terres privées.



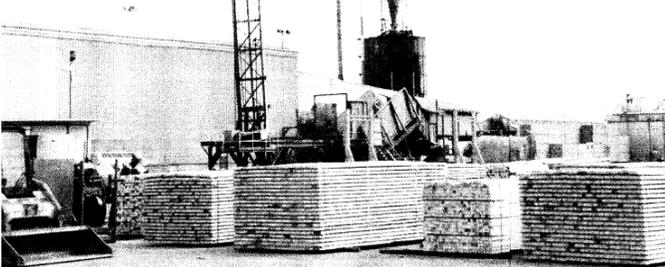
QUEL SERA L'IMPACT PRÉVISIBLE POUR NOTRE INDUSTRIE FORESTIÈRE RÉGIONALE?

Nos scieurs de résineux du Bas-Saint-Laurent vont avoir toutes les misères du monde à faire face à la combinaison des droits compensatoires et d'antidumping sur le bois d'œuvre exporté aux États-Unis, alors qu'ils sont les industriels au Canada qui doivent payer la fibre la plus chère en raison de l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier.

De plus, les usines de sciage régionales de bois d'œuvre sont de petites ou de moyennes entreprises, comparativement aux gros joueurs de l'industrie québécoise et canadienne. À l'exception d'une entreprise, l'ensemble des usines de sciage du Bas-Saint-Laurent transforme moins de 100 000 MPMP annuellement, comparativement aux usines d'envergure qui transforment plus du double. De plus, tel que précisé par le patron de Produits forestiers Résolu, Richard Garneau, il est à prévoir que nos industriels auront aussi à se battre contre les grands scieurs de la Colombie-Britannique, qui pourraient se replier sur les marchés de l'est du Canada pour écouler leurs surplus de production en offrant du bois à des prix plus bas que celui produit dans les scieries de l'est.

Au cours des prochaines années, il est fort probable que plusieurs scieries régionales réduisent leur production. Pour celles dont le rendement est faible et les coûts d'opération élevés, nous devrions voir apparaître des fermetures temporaires et si le conflit perdure sur plusieurs années, ces fermetures deviendront définitives, comme cela a eu lieu lors du dernier conflit.

Le porte-parole de Produits forestiers Résolu, Kurt Blackburn, rappelle que le soutien des gouvernements canadien et québécois est primordial pour assurer l'avenir de l'industrie. PHOTO ARCHIVES AGENCE QMI



Les premiers symptômes de la grippe du conflit du bois d'œuvre en région

Au cours des prochains mois, les premiers symptômes occasionnés par conflit américain se feront sentir auprès des entreprises spécialisées dans la récolte du bois (entrepreneurs privés, coopératives forestières, sociétés d'exploitation des ressources) par une réduction de la consommation des industriels du sciage. Par la suite, c'est l'industrie du camionnage qui va se mettre à éternuer. Finalement, la réduction des activités va se faire sentir directement au sein des usines.

Évidemment, quand l'industrie du sciage résineux éternue, c'est l'ensemble de l'industrie du sciage (peupliers, feuillus durs, thuya) qui tombe malade du fait qu'il devient de plus en plus difficile d'approvisionner les autres utilisateurs de bois, compte tenu des caractéristiques des peuplements forestiers du Bas-Saint-Laurent dont les essences de sapin et d'épinette sont omniprésentes sur le territoire.

Un peu de lumière au travers du ciel orageux

Malgré les nouvelles accablantes pour l'industrie du bois d'œuvre qui s'acharnent sous le ciel bas-laurentien, il y a quand même quelques percées d'espoir à l'horizon qui risquent de limiter les impacts possibles de ce cinquième conflit, dans la mesure où le conflit ne s'éternise pas.

La première note positive est l'annonce d'un fonds d'aide à l'entreprise sous forme de prêt (programme ESSOR-Investissement Québec) auquel les industriels auront accès et pourront emprunter jusqu'à la valeur de 75 % de la surtaxe décrétée par les Américains afin de couvrir les frais additionnels de douane. De plus, le gouvernement fédéral vient aussi d'annoncer différents programmes d'aide en soutien à l'industrie forestière et aux travailleurs forestiers.

L'autre espoir, c'est la poursuite de la croissance de la construction domiciliaire aux États-Unis, et ce, particulièrement sur le marché de la côte Est pour nos producteurs bas-laurentiens. Les Américains ne peuvent pas se passer du bois canadien, lorsque la construction immobilière est en pleine croissance, sans affecter cet important volet de l'économie américaine.

Le processus de négociation en cours et à venir

Au cours des derniers mois, et ce, tant au niveau fédéral, provincial que régional, plusieurs actions ont été ciblées afin d'assurer un suivi des impacts du conflit sur le bois d'œuvre ainsi que la mise en place du processus



de négociation en vue d'un renouvellement de l'entente actuelle. En résumé, voici les principaux éléments :

Au niveau fédéral :

Mise en place du Groupe de travail des ministres fédéraux-provinciaux qui sera appuyé par les Groupes de travail des sous-ministres et des sous-ministres adjoints fédéraux-provinciaux sur le bois d'œuvre résineux. Le volet de négociation sera piloté par les Affaires mondiales Canada.

Au niveau provincial :

Nomination d'un négociateur en chef et constitution du comité ministériel sur le conflit du bois d'œuvre et du comité des sous-ministres, dont le mandat sera d'assurer la coordination des travaux.

De plus, il y a eu aussi la mise en place de la table des partenaires, dont le mandat sera d'alimenter le comité ministériel sur les impacts du conflit et de proposer des éléments de position.

Au niveau régional (Bas-Saint-Laurent)

Mise en place d'un comité de suivi des impacts du conflit sur le bois d'œuvre sous la coordination du MFFP, et ce, en collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le Collectif régional des élus (CRD).

EN CONCLUSION

En résumé, nous entrevoyons au cours des prochains mois un ciel fort nuageux et à l'occasion, même orageux, offrant sporadiquement quelques éclaircies. À moyen et long terme, le temps devrait évoluer vers un ciel ensoleillé, mais avec probablement quelques secteurs qui n'auront pu résister aux périodes orageuses.

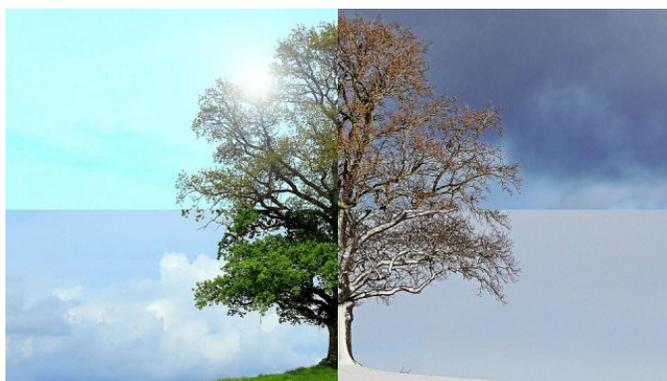


IMAGE : Internet

UNE CHAIRE DE RECHERCHE SUR L'ORIGNAL... CHEZ NOUS!

*Élise Roussel-Garneau, biologiste,
Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent*



PHOTO : Fred Klus - MFFP

Au cours des dernières années, les densités d'orignaux en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent ont connu des augmentations significatives, parmi celles les plus élevées au Québec. Par exemple, la chasse à l'orignal au Bas-Saint-Laurent représente depuis quelques années entre 20 et 30 % de la récolte totale du Québec. Pour nos régions, il s'agit donc d'un enjeu socio-économique important. Toutefois, l'abondance d'orignaux peut entraîner une surutilisation de son habitat, telle qu'on l'a connue par le passé avec l'exemple de la réserve faunique de Matane. Dans ce contexte, les Directions de la gestion de la faune et des forêts du Bas-Saint-Laurent se questionnent sur les impacts potentiels et réels qu'une telle population peut avoir sur son environnement et déjà, les effets se font sentir sur le terrain.

Le principal défi de la région est d'optimiser l'exploitation faunique ainsi que l'exploitation forestière au bénéfice des utilisateurs, tout en assurant la pérennité de la ressource pour les générations futures. Pour ce faire, le Ministère doit se doter d'outils de gestion basés sur les connaissances les plus actuelles.

C'est pourquoi la création d'une chaire de recherche sur l'orignal et son habitat s'avère une solution optimale et nécessaire et est présentement appuyée par de nombreux partenaires et intervenants régionaux. L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) est en processus de développement de cette dite chaire de recherche et le titulaire identifié est M. Martin-Hugues Saint-Laurent.



Les thèmes envisagés sont, entre autres, la validation et la mise à jour régionale du modèle de qualité de l'habitat (MQH) de l'original, l'évaluation de la composition et de la structure du paysage forestier du Bas-Saint-Laurent versus la qualité d'habitat de l'original, l'évaluation des impacts sur la régénération après coupe ou la détermination du niveau de compétition entre l'original et le cerf de Virginie pour expliquer en partie la diminution du cerf de Virginie au Bas-Saint-Laurent.

Les activités de la chaire devraient débuter en 2018. L'équipe de la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent (DGFa-01) vous tiendra informés des développements.



LE SUIVI DE NOS JEUNES PEUPEMENTS FORESTIERS... UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS LA BAIE-DES-CHALEURS

Marc-André Delorme, ing.f., aménagiste – responsable de la division de la planification forestière, Unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs



PHOTO : MFFP

Le 1er avril 2013, un grand virage survenait dans le monde de la forêt, avec la refonte du régime forestier qui était en place depuis quelques décennies. Le développement durable, mené par l'aménagement écosystémique, devenait le noyau de cette évolution, mais un autre grand vent de changement était également mis en avant : la plus grande place du ministère (MFFP) dans la planification et le suivi des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux

(coupe, remise en production et éducation de peuplements).

En effet, ce changement confiait au MFFP la responsabilité de la planification des travaux sylvicoles, en étroite collaboration avec les bénéficiaires, les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et les Autochtones. S'ajoutait à cela l'ensemble des suivis forestiers associés à ces travaux.

Un peu d'histoire...

Dans l'ancien régime, les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) avaient l'obligation, selon leur contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), de suivre l'état des jeunes peuplements par le biais du Suivi du Manuel d'aménagement forestier, communément appelé « SMAF ou Suivi du MAF ». Ceci devait entre autres permettre de s'assurer du « bon état » des jeunes peuplements, à la suite des opérations de récolte, de remise en production ou d'éducation. Pour ce faire, les BGA créaient des unités d'échantillonnage (UE) allant jusqu'à 250 ha et procédaient à un inventaire de toutes les superficies. Ces données étaient ensuite compilées par UE et déposées au ministère. Lorsqu'une UE ne rencontrait pas les normes minimales, la réalisation de travaux sylvicoles était alors prescrite pour corriger les lacunes. Malheureusement, cette méthode comportait un grand désavantage : certaines superficies nécessitant réellement une attention particulière étaient « noyées » à l'intérieur de grandes superficies. Dans ces cas, un « laisser-aller » était souvent l'option choisie, causant assurément une perte de productivité...

Il faut ici comprendre qu'en plus de s'assurer que le peuplement est en bonne voie de produire les rendements attendus, ces suivis permettent également de confirmer la stratégie sylvicole et, le cas échéant, de l'ajuster ou l'améliorer.





PHOTO : MFFP

Qui dit nouveau régime... dit nouvelle paire de bottes...

Plusieurs d'entre vous serez d'accord avec moi, des données d'inventaires issus de parcelles structurées à l'aide d'un plan de sondage sont importantes et très utiles pour réaliser une prescription. Toutefois, un inventaire est-il toujours obligatoire? Et bien pas nécessairement! Il existe des cas où l'ingénieur a une bonne connaissance de son peuplement, est en contrôle du processus et n'a pas nécessairement besoin d'avoir des données issues de parcelles. Pour vous illustrer le tout, pensez à un secteur récolté où il n'y a aucune régénération d'essences désirées. Avons-nous réellement besoin d'un inventaire officiel pour confirmer qu'il n'y a rien?!?! Si vous êtes soucieux d'investir au bon endroit, alors la réponse est évidemment « NON ».

À cet égard, une bonne visite de terrain vient « dégraisser » le tout en fournissant plusieurs informations importantes qui permettront de diriger des secteurs soit vers un inventaire complet, soit vers un laisser croître ou encore, soit directement vers une prescription qui permettra de rectifier le tir.

Pour y arriver, on procède à un inventaire de reconnaissance, un suivi oculaire ou un plan de surveillance... peu importe le nom que vous choisirez, la recette est simple...

- 1 tasse de « bon travail d'analyse bureau » (Claude)

- 3 tasses de « bons techniciens terrain » (Bruno, Jean et Miriam)
- 1 pincée de « structure régionale »
- 1 pincée de « rencontre d'arrimage terrain »
- 3 pincées de « vérifications terrain »
- Et un bon brassage de tous les ingrédients (compilation, réanalyse et classement géomatique)

Si vous appliquez cette recette, vos invités seront ravis... et le chef aussi!

Farce à part, bien encadrée, cette façon de faire permet d'économiser de l'argent tout en cernant beaucoup plus précisément les besoins de travaux. En fait, ce n'est pas sorcier, en mettant ses bottes, on marche plus rapidement l'ensemble des peuplements de façon à recueillir le maximum d'information oculaire et ensuite diriger le secteur, qu'il soit subdivisé ou non, vers la meilleure solution. En cas de doute... ce n'est pas un problème, on le visite plus à fond et au pire, on l'envoie tout simplement en inventaire et les données dicteront ensuite la voie.

Le jeu en vaut la chandelle!

Ce processus est, selon moi, beaucoup plus efficace que l'ancienne méthode, puisqu'il permet dans un premier temps d'éviter d'inventorier des superficies inutilement, de mieux découper des polygones dans lesquels il y a une certaine hétérogénéité et de prévoir déjà le type de traitement/machinerie à prescrire pour corriger le tir. Il permet également au technicien d'ajuster sa visite terrain en fonction de l'état du peuplement et de sa vision d'ensemble sur celui-ci. Certains secteurs plus hétérogènes, voir problématiques, peuvent demander plus d'efforts tandis que d'autres en nécessitent moins.

Un travail d'équipe

Bien évidemment, tout ce processus n'est possible que par un travail d'équipe formée de gens de qualité et soucieux de leur travail. Heureusement, ici à l'Unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs, j'ai la chance d'avoir la meilleure équipe ☺. J'en profite donc pour les remercier et les encourager à poursuivre leur super travail. Merci à toute mon équipe de planif (Mélanie, Miriam, Alex, Bruno, Claude, Frédéric et Jean). Clin d'œil aussi à Diane, qui nous appuie régulièrement dans plusieurs dossiers. BRAVO MINI-GROUPE, ON NE LÂCHE PAS!!!



CARIBOUS DE LA GASPÉSIE : RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE RÉALISÉ EN 2016

Mathieu Morin, biologiste

Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



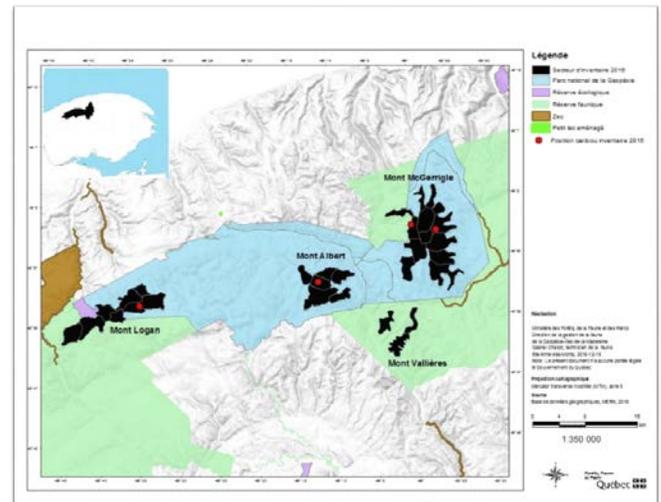
PHOTO : Philippe Henry (www.philippe-henry.com)

Le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) peuplait autrefois tout le sud-est de la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une seule population au sud du fleuve Saint-Laurent. La population de caribous de la Gaspésie est désignée comme « menacée » depuis 2009 par le gouvernement du Québec et déclarée « en voie de disparition » depuis 2004 par le gouvernement fédéral. Le troisième plan de rétablissement couvrant la période 2017-2027 est en voie d'être publié et recommande plusieurs mesures à cet égard, dont un suivi annuel de la population.

Ainsi, depuis 1983, un inventaire aérien annuel automnal est effectué pour faire le décompte des caribous et un suivi des principaux indicateurs de la dynamique de population. Pour l'année 2016, l'inventaire a été réalisé les 11 et 12 octobre dans des conditions optimales. Les secteurs d'inventaire usuels, soit McGerrigle, Albert et Logan, ont tous été survolés pour y faire un décompte des caribous. Le secteur McGerrigle a toutefois été survolé une deuxième fois afin de valider les résultats obtenus.

Dans le secteur McGerrigle, 23 caribous ont été observés, alors que dans le secteur Albert, 17 ont été dénombrés. Il a été possible d'en repérer une vingtaine dans le secteur Logan grâce à la télémétrie, mais ces observations ne peuvent être considérées dans le calcul d'estimation de la population.

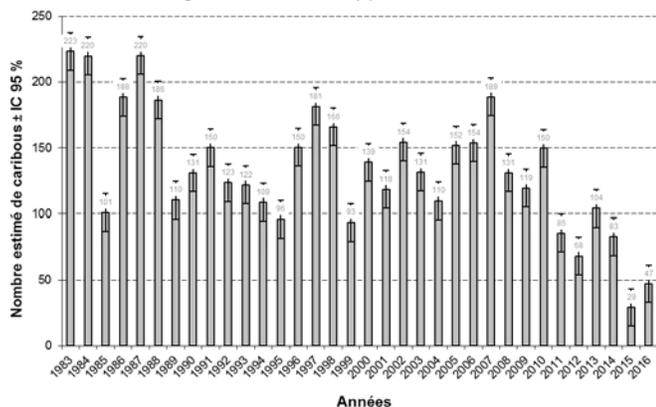
Au total, deux faons ont été observés, soit un dans le secteur Albert et un autre dans le secteur McGerrigle. On estime donc la productivité à 9,5 faons/100 femelles, alors que la proportion de faons dans la population est estimée à 3 %, ce qui est analogue aux résultats de 2014. En 2006, la proportion minimale de faons ciblée pour maintenir la population de la Gaspésie était de 17 %. Toutefois, cette cible doit varier en fonction des paramètres démographiques de la population, de sorte qu'elle devrait donc être nettement plus élevée aujourd'hui. On considère généralement une population stable lorsque la productivité s'approche de 30 faons/100 femelles.



En appliquant les taux de visibilité établis entre 1999 et 2005 pour chacun des secteurs (80,4 % pour le secteur Albert, 40,6 % pour le secteur Logan et 88,5 % pour le secteur McGerrigle), on estime la population totale entre 45 et 50 caribous, ce qui représente une baisse de près de 43 % par rapport à 2014 (figure 2). C'est le secteur McGerrigle qui montre la baisse la plus importante des effectifs. Quelques hypothèses peuvent expliquer cette baisse. Premièrement, le suivi télémétrique en 2014 et en 2015 a permis d'estimer le taux de survie des femelles dans les trois secteurs d'inventaire pour cette période et celui des McGerrigle montrait le taux le plus faible avec un taux moyen de 65 % (Frenette, données non publiées). Ce faible taux pourrait être attribuable à la structure d'âge de la population où les individus adultes constituent la majorité de la population, compte tenu du faible recrutement noté depuis plusieurs années (Lesmerises, comm. pers.). Ce pourrait donc être des individus sénescents qui meurent et qui ne sont pas remplacés. Deuxièmement, il a été observé que deux femelles ont quitté le secteur McGerrigle pour se rendre dans le secteur Albert (Lesmerises, comm. pers.). On avait noté une légère hausse du nombre de caribous



dans le secteur Albert en 2015 et 2016 par rapport à 2014, ce qui pourrait être expliqué par ce déplacement. Ces femelles auraient pu être accompagnées par un groupe de caribous, mais cette hypothèse ne saurait expliquer à elle seule la forte baisse du secteur McGerrigle. Enfin, il est possible que des individus aient pu échapper aux observateurs en occupant les milieux boisés à proximité, mais comme les deux survols ont rendu des décomptes similaires, il est peu probable que ce soit le cas. Ainsi, il semble que l'hypothèse de la mort d'individus vieillissants soit la plus probable ou, du moins, un amalgame de ces hypothèses.



Les résultats indiquent donc une chute importante de la population du secteur McGerrigle qui pourrait être expliquée par le faible taux de survie des adultes observé depuis 2014. Le faible recrutement se maintient et les effets sur la structure d'âge de la population se feraient sentir. De plus, les difficultés de repérage des caribous du secteur Logan en automne nous obligent à considérer d'autres méthodes de dénombrement ou une révision de la méthode d'inventaire aérien usuelle. À cet effet, un projet d'inventaire à l'aide de pièges photographiques automatisés, initié par le Parc national de la Gaspésie en collaboration avec l'UQAR et le ministère, a été expérimenté en 2016 (Pettigrew et St-Laurent, 2017). Les deux modèles (méthode de rencontre aléatoire appelée REM et méthode spatiale présence-absence ou SPA) utilisés estimaient donc le nombre de caribous du Logan à 17 et 22 individus respectivement. Les résultats sont encourageants, de sorte que la méthode sera sans doute reconduite en 2017.

D'autres mesures inscrites au plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie sont mises en œuvre depuis plusieurs années, dont un programme de contrôle des prédateurs et un plan d'aménagement forestier dans l'aire de répartition du caribou. Récemment, l'Équipe de rétablissement a mandaté le Groupe de mise en œuvre du plan d'aménagement forestier (GMO) pour en faire la mise à jour à la lumière des nouvelles connaissances

scientifiques. Ce GMO est constitué de Greg St-Hilaire, Charles Maisonneuve, Martin Emond, Antoine Richard, Mathieu Morin et Martin-Hugues St-Laurent, et s'assure de mettre à contribution plusieurs experts régionaux.

Bien que ces résultats d'inventaire soient peu encourageants, il demeure que plusieurs actions pourraient toujours être entreprises pour rétablir la population de caribous de la Gaspésie avant de demander au Bioparc d'agrandir ses installations. Nous connaissons les ingrédients, reste à écrire la recette.

Malheureusement, Ricardo ne peut aider!! Mais peut-être que ce héros le pourrait?



INVENTAIRE DES PLANTS PRODUITS EN PÉPINIÈRE

Pierre Roussel, technicien forestier, Unité de gestion du Bas-Saint-Laurent avec la collaboration de Sylvain Champagne, ing.f., responsable régional de la production de semences et de plants forestiers, Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent



PHOTO : MFFP



Dans le présent texte, nous faisons un bref exposé de la réalisation d'un inventaire de qualification à la pépinière privée SOMIVAL, située à Lac-au-Saumon.

Cette année, environ quatre millions de plants produits en récipients sont à qualifier à cette pépinière. Le but de l'opération est de s'assurer d'avoir une bonne qualité pour ces plants qui sont destinés au reboisement des forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Durant une saison, nous réalisons environ 25 inventaires, au total.

Tout d'abord, avec un représentant de la pépinière, nous procédons au décompte de la partie des plants à inventorier. À la suite de cette étape, nous lui donnons un intervalle d'ouverture, ce qui nous permettra d'avoir un meilleur accès pour sélectionner les récipients qui serviront pour réaliser notre inventaire. La sélection se fait de façon aléatoire et systématique, élément très important à la bonne marche de ce type d'inventaire. Habituellement, il se compose de 120 plants provenant de 120 récipients différents.



PHOTO : MFFP

À l'aide d'instruments de précision, nous prenons les mesures suivantes sur chacun des plants retenus pour l'inventaire, soit la hauteur et le diamètre, et vérifions la qualité de chacun en nous basant sur le Guide terrain provincial préparé par la Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (DGSPF). Nous avons plusieurs codes de défaut à surveiller pour évaluer chaque arbre, par exemple, le code 01 réfère à l'insuffisance racinaire au niveau de la carotte, le code 12 est relié aux fourches sur le tronc, etc.

Toutes les données prises sont compilées dans un ordinateur de main (mémo). La note de passage d'un inventaire est de 85 %. Nous avons plusieurs autres travaux de vérification à compléter lors de l'opération, dont la récolte de plants qui seront expédiés à un laboratoire à Québec pour mesurer le taux d'azote. Néanmoins, nous avons ici décrit sommairement à quoi ressemble un inventaire de qualification en pépinière.



PHOTO : MFFP

Pour notre région du Bas-Saint-Laurent, le représentant régional est M. Sylvain Champagne et les qualificateurs pour la Vallée-de-la-Matapédia sont M^{me} Marielle Bérubé, M. Pierre Roussel et M. René Blanchette.



PHOTO : MFFP



PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU

*Marc Tremblay, technicien forestier
Unité de gestion du Grand-Portage*

Voici le plus grand parc éolien communautaire à égalité de parts au Canada. Il s'agit du projet éolien Nicolas-Riou, qui voit le jour sur l'UAF 1152 de l'Unité de gestion du Grand-Portage. Un projet comme celui-ci n'est pas coutume et c'est pourquoi j'aimerais vous en faire une courte description. Ce projet a nécessité des centaines d'heures d'analyses, plusieurs bordereaux de transmission (BT) et divers permis de la catégorie « Autres fins » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Les retombées économiques sont majeures et avec ce projet d'envergure, la MRC des Basques aura le vent dans les voiles pour plusieurs décennies.



PHOTO : EDF Énergies Nouvelles CANADA

Situé dans le Bas-Saint-Laurent, majoritairement sur le territoire non organisé du Lac-Boisbouscache, ainsi que sur le territoire des municipalités de Sainte-Françoise, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard (MRC des Basques) et sur les terres privées de Saint-Eugène-de-Ladrière (MRC de Rimouski-Neigette), ce projet de 224,25 mégawatts (MW) compte 65 éoliennes de 3,45 MW du manufacturier Vestas. La hauteur du moyeu des éoliennes est de 116,5 mètres.

Ce méga projet représente un partenariat entre trois propriétaires qui partagent une vision commune du développement économique et des énergies vertes :

- ❖ Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent (EEBSL) : société détenue par les MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Première Nation malécite de Viger;

- ❖ Régie intermunicipale de l'Énergie Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (RIEGÎM) : société détenue par les MRC de la Gaspésie et par l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;
- ❖ EDF Énergies nouvelles Canada (EDF EN Canada) : partenaire privé œuvrant dans le marché de l'énergie renouvelable.

PLANIFICATION

Dans le but de connaître les espèces présentes sur le territoire du parc éolien, près de 400 heures d'inventaire ont été comptabilisées en 2013 et 2014. Les inventaires de rapaces, d'oiseaux terrestres et d'espèces sauvagines ont été effectués conformément aux protocoles du MFFP.

La planification du tracé des chemins forestiers permettant l'accès aux éoliennes constitue le premier jalon de protection du milieu environnant. Il existe plusieurs avantages à planifier adéquatement les chemins qui, dans la mesure du possible, sont localisés sur les crêtes : diminution du nombre de traverses de cours d'eau et du diamètre des ponceaux requis; optimisation des tracés et pentes adoucies; meilleure stabilisation des sols; meilleure évacuation de l'eau de ruissellement vers la végétation.

Sur un total de près de 85 km de chemins qui composeront le réseau du parc éolien, environ 70 km étaient déjà construits au début d'octobre 2016.

La largeur du déboisement nécessaire à la mise en place des chemins est généralement de 25 mètres. Pendant la construction, les remblais, les déblais et les sols décapés sont stabilisés pour éviter l'érosion. Afin de favoriser un drainage adéquat, il est important de détourner les eaux des fossés vers la végétation et d'évacuer l'eau de surface vers ceux-ci.



PHOTO : EDF Énergies Nouvelles CANADA

QUOI FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Hélène Bourdages, responsable de la gestion administrative, SAR



Lors d'accidents ou d'incidents vous devez :

1. **Aviser sans délai** votre supérieur immédiat et le **répondant local d'absentéisme (RLA)** de votre bureau dès que vous êtes victime d'un événement (physique ou psychologique). **Consulter un médecin le plus rapidement possible.**
2. **Rencontrer rapidement** le RLA pour déclarer l'événement. Le formulaire « Déclaration d'accidents et d'incidents » doit être complété le plus rapidement possible. Il est accessible sur le miniportail intranet, disponible à partir du programme de prévention, dans les carnets des véhicules, auprès des membres de votre comité santé sécurité et sur la page d'accueil SharePoint.
3. **Transmettre sans délai** la copie « Employeur » de tous les rapports médicaux relatifs à l'événement accidentel concerné par **courriel électronique**, à la boîte courriel « **Invalidité CNESST** », et ce, à chaque visite médicale. **Ensuite, transmettre ces documents par la poste à l'adresse suivante :**

Responsable de la gestion des dossiers d'invalidité
Direction des relations professionnelles, de la santé et de la sécurité
Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau D-416
Québec (Québec) G1H 6R1

À chaque étape subséquente (rapports médicaux, incapacité de travail, réclamation auprès de la CSST pour remboursement de frais médicaux ou autres), toujours rencontrer le **RLA** ou son substitut désigné afin d'assurer le suivi nécessaire relatif à l'événement déclaré (prendre note que ce suivi est impératif afin que le travailleur puisse bénéficier, dans les meilleurs délais, des indemnités prévues par la Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles – LATMP, le cas échéant).

Les RLA sont :

Rivière du Loup :	Édith Lapointe
Rimouski :	Martine Landry
Amqui :	Odile Bouchard
Caplan :	Dana Poirier
Sainte-Anne-des-Monts :	Maryse Dionne
Gaspé :	Milaine English





PRÉSENTATION POWERPOINT EFFICACE OU COMMENT NE PAS SE PERDRE DANS LES DÉTAILS...

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



Saviez-vous qu'une présentation PowerPoint de 30 MINUTES ne devrait pas avoir plus de 10 DIAPOSITIVES? En effet, on prépare habituellement 1 DIAPOSITIVE POUR 3 MINUTES de présentation... et non l'inverse!

LES PIÈGES À ÉVITER

Ne jamais confondre **présentation** (animation) et **document** (diapositives).

➤ MAUVAISE PRÉPARATION

La **planification** et la **préparation** de votre présentation assureront l'efficacité et le succès de celle-ci.

➤ PRÉSENTATION SURCHARGÉE :

- Trop de longues phrases
- Trop de détails
- Trop de matière
- Graphique trop complexe
- Trop d'animation

➤ PRÉSENTATION CHAOTIQUE :

- Manque d'uniformité
- Police trop petite et inégale
- Mauvaise qualité d'image

LA LOI DU 80/20

Même si c'est déjà connu, il est important de se rappeler une loi très importante en gestion qui est celle de Pareto : **80 % des résultats viennent de 20 % des efforts.**

Il y a donc lieu de mettre la priorité sur les **efforts** qui donnent des **résultats.**



PRÉPARER UNE PRÉSENTATION EFFICACEMENT

Préparer et diffuser une présentation est un acte de **créativité.**

1- CLARIFIER LE MESSAGE

➤ LE BUT DE L'EXERCICE :

Gardez toujours en tête les deux questions suivantes :

- **Quel est l'intérêt?**
- **Pourquoi est-ce important?**

Questions essentielles :

- Pour qui?
- Pourquoi?
- Par qui?
- Quand?
- Combien de temps?
- Quels sont les objectifs?

➤ ALIMENTER LA CRÉATIVITÉ :

- Pour être créatif, il faut être ouvert d'esprit et prêt à l'erreur.
- Fouillez rapidement sur Internet. Google est un grand agent de créativité.
- Essayez de trouver quelques livres numériques.
- Utilisez Microsoft OneNote pour rassembler vos idées.
- Trouvez d'anciennes présentations ou documents internes pour les explorer rapidement.
- Contactez des ressources externes ou internes pour aborder le sujet.

➤ PRÉPARER UN SCHÉMA

Le papier et le crayon sont encore les moyens les plus efficaces et souples pour laisser libre cours à la créativité. Dessinez votre présentation sous forme de ligne de temps ou de bande dessinée. Vous pouvez aussi utiliser de gros autocollants (Post it) sur une feuille pour bâtir et remanier votre scénario.



2- OPTIMISER LE CONTENU

Lorsque vous écrivez votre contenu, choisissez deux ou trois points principaux et assurez-vous que tout autre texte que vous ajoutez concerne ces points principaux. Rendez votre contenu **logique, simple et clair**. Alternez les diapositives de texte, d'image et de graphique.

- LA GESTION DES COULEURS, DES TYPOGRAPHIES ET DE L'ALIGNEMENT :

Le titre de la diapositive

Le titre est le premier élément visualisé. Il faut qu'il soit toujours à la même place, de taille et de composition identique pour toutes les diapositives. La taille doit être comprise **entre 38 et 44**. Il doit être positionné sur une seule ligne.

Le texte général

- Ne jamais utiliser des polices de caractères illisibles : éviter les polices *difficiles à lire*
- Ne jamais souligner du texte
- Ne pas utiliser plus de 2 polices

Les zones de texte

Elles constituent la base de votre contenu, donc elles doivent être :

- Simples
- Claires
- Courtes
- Alignées à gauche
- De taille entre **24 et 32**
- N'utilisez pas plus de **six à sept** mots
- Évitez le texte sur deux lignes
- Pas plus de **six lignes** par diapositive
- Gardez en tête que le reste du contenu va être décrit par l'orateur
- Utilisez des verbes d'action ou des termes précis

3- INTRODUCTION AUX ANIMATIONS

Posez-vous la question : **cette animation apporte-t-elle quelque chose de plus à la compréhension?** Surtout, ne vous compliquez pas la vie. Pensez 80/20!

Il est préférable d'éviter les animations dans les situations suivantes :

- Vous avez peu de temps pour la présentation (moins de 5 minutes)
- Vous devez passer d'une diapositive à une autre rapidement

- Vous n'êtes pas à l'aise avec les nombreuses options
- Quelqu'un d'autre contrôle l'avancement des diapositives
- Quelqu'un d'autre utilisera une partie de votre présentation

Bref, **dans le doute, on évite les animations** et on se limite aux **transitions** entre les diapositives.

EN RÉSUMÉ

- La planification et la préparation de votre présentation assureront l'efficacité et le succès de celle-ci.
- Ne montrez pas que vous connaissez PowerPoint, montrez que vous maîtrisez votre sujet!
- Ne succombez pas au superflu, mettez les efforts sur ce qui est payant!
- Préparer et diffuser une présentation est un acte de créativité et vous êtes un être créatif!
- Gardez toujours en tête les deux questions suivantes : Quel est l'intérêt? Pourquoi est-ce important?
- Les restrictions et limitations ne sont pas des obstacles à la création, mais des alliées.
- Fouillez, explorez, errez, lisez et amusez-vous!
- Le papier et le crayon sont encore les moyens les plus efficaces et souples pour laisser libre cours à la créativité.
- Ne jamais confondre présentation et document. Utilisez la zone de commentaire pour détailler votre présentation.
- Pour garder l'uniformité d'une présentation, il est important de travailler avec les dispositions.
- Quand vous préparez une présentation, gardez en tête **SIMPLICITÉ, CLARTÉ et BRIÈVETÉ**.
- Utilisez des photos et des images significatives et non décoratives.
- Attention aux animations. L'ajout d'une animation apporte-t-il quelque chose de plus à la compréhension?
- Trop d'animation peut étourdir et distraire. Vous êtes la star! **Gardez l'attention sur vous!**
- Créer un modèle réutilisable peut indéniablement vous faire gagner beaucoup de temps.

Note : Rédigé à partir du manuel de formation Les incontournables avec Microsoft PowerPoint, préparé par AFI Expertise (<https://www.afixpertise.com/fr/>)



PREMIÈRE POLITIQUE LINGUISTIQUE AU MFFP – VALORISER L'USAGE ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*

en
Français
S'IL VOUS PLAÎT

Le 6 juin dernier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a rendu publique sa première **politique linguistique** pour valoriser l'usage et la qualité du français dans toutes ses activités.

Le Ministère vise ainsi à assurer la primauté du français dans ses échanges, tant écrits que verbaux, avec les citoyens, les autres ministères et organismes ainsi que les entreprises du Québec. Il vise également à jouer un rôle exemplaire et dynamique dans l'application de la Charte de la langue française.

Pour ce faire, la politique ministérielle encadre neuf thèmes qui s'appuient sur les textes de la Charte de la langue française, de la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics ainsi que de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications. Il s'agit :

- ❖ de la dénomination du Ministère et de ses composantes;
- ❖ de l'affichage;
- ❖ des expositions, foires et autres manifestations;
- ❖ des présentoirs;
- ❖ de la langue écrite;
- ❖ de la langue parlée;
- ❖ de la langue de travail;
- ❖ des technologies de l'information;
- ❖ et de la qualité de la langue.

*Note : Texte rédigé à partir de la manchette Intranet
de la Direction des communications du 6 juin 2017
[<http://www.intranet/une/ministere/2017/0606-politique-linguistique.asp>].*

MOT DE LA FIN

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



Avec la période estivale qui s'en vient rapidement, je sais que vous êtes toutes et tous très occupés à avancer vos dossiers pour pouvoir partir en vacances l'esprit léger. Je souhaite donc ici **remercier sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs** qui ont participé à la rédaction de ce bulletin. Un grand merci pour avoir pris le temps de partager vos connaissances et vos travaux avec les collègues de la DG-SE.

Vos **commentaires** et **suggestions** sur cette quatrième édition sont toujours les bienvenus et grandement appréciés; les adresser à : catherine.geoffrion@mern-mffp.gouv.qc.ca

Un bel été à toutes et à tous!



PHOTO : Catherine Geoffrion

*La prochaine parution du bulletin d'information
« Du Fleuve à la Baie, soyons informés! »
est prévue en **décembre 2017**.*
